



***MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT  
PROFESSIONNEL DES ADULTES-RELAIS DE LA RÉGION OCCITANIE***

***Marché n° 1508345454***

***Bilan des actions***

***27 juillet 2017 au 27 septembre 2018***

## *OBJET DU MARCHÉ*

La mise en œuvre, du plan d'accompagnement professionnel visant :

- ▶ La qualification professionnelle et l'optimisation des interventions des médiateurs Adultes Relais de la région ex MP
- ▶ La mobilité professionnelle des médiateurs adultes relais de la région ex MP

## *Les prestations prévues dans le cadre du marché*

- ▶ Accompagnement à la mobilité des médiateurs
- ▶ Élaboration et coordination d'une offre de formation
- ▶ Organisation d'ateliers d'échanges des pratiques
  
- ▶ La part optionnelle du marché porte sur :
  - La mise en place d'accompagnement des structures qui le demandent
  - Une rencontre régionale à destination de tous les médiateurs

# ***1) LE PLAN DE FORMATION RÉGIONAL***

*Les formations proposées en 2017 et 2018 :*

- ▶ *La médiation sociale*
- ▶ *Les droits des étrangers*
- ▶ *Les outils de Reporting*
- ▶ *Le développement du pouvoir d'agir*

Chaque médiateur peut participer à une, voire deux sessions de formation portant sur :

- *La médiation sociale*
- *Les domaines spécifiques*

- ▶ Pour les associations : Prise en charge de la formation par l'OPCA.

La signature de la convention nationale CGET / UNIFORMATION devait faciliter l'accès à la formation.

- ▶ Pour les collectivités locales :

Mobilisation du budget, formation en interne . Le CNFPT ne prend en charge que les formations qu'il assure.

- ▶ Pour tous les employeurs :

Possibilité de demander une aide financière au Conseil Régional

## **2) LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE**

# ***AXE ACCOMPAGNEMENT***

## ***Un accompagnement individualisé et à la carte***

A partir des bases de données disponibles, il est proposé aux médiateurs disponibles et intéressés de réaliser un diagnostic (1 à 2 entretiens) avant engagement dans l'accompagnement.

Après décision d'engagement, nous proposons aux médiateurs, une démarche en deux temps :

- 1) Premier temps : réalisation d'un bilan professionnel
- 2) Second temps : accompagnement adapté qui peut porter sur :
  - ▶ La recherche de formations qualifiantes
  - ▶ La VAE
  - ▶ Un accompagnement à la recherche d'emploi...
  - ▶ L'appui pour la pérennisation du poste à moyen terme...



# *MODALITÉS*

D'une durée moyenne de 10 à 12 heures, l'accompagnement peut se dérouler sur une période variable, pour tenir compte de la complexité des projets et/ou des délais nécessaires à la maturation de ces projets...

L'accompagnement peut s'interrompre à tout moment en fonction de l'atteinte des objectifs.

Le rythme et les dates des entretiens sont décidés avec les médiateurs.

## *L'accompagnement permet*

- d'affiner les orientations envisagées avec chaque médiateur, en tenant compte de son parcours et du contexte dans lequel il intervient.
- d'aborder avec les employeurs qui le souhaitent, leurs projets de renouvellement et/ou de pérennisation des contrats.
- d'identifier les pistes d'évolution et de déterminer des axes de travail, des plans d'actions avec chaque médiateur en fonction de sa situation, de ses projets...

## ***EXEMPLES DE TRAVAIL INDIVIDUEL***

- Analyse exhaustive et approfondie du parcours,
- Remise à plat des missions actuelles,
- Identification des capacités / qualités / compétences
- Identification des freins,
- Identification des compétences « transférables »,
- Clarification des objectifs professionnels,
- Étude des fiches métiers et référentiels professionnels,
- Technique et dynamique de recherche d'emplois
- Etc.

### **3) LES ATELIERS D'ÉCHANGES DES PRATIQUES**

**L'action** : Organisation d'ateliers échanges des pratiques, regroupant chacun un collectif d'au moins 8 médiateurs.

**L'objectif** : Professionnalisation des pratiques des médiateurs adultes relais à partir d'études de cas, de situations vécues...

**Séances** : Il est prévu l'organisation de 30 demi-journées.

**Modalités** : Des listes de thématiques sont définies avec les médiateurs dans chaque département pour tenir compte de leurs attentes et de leurs questionnements.

## *Modalités de mise en œuvre*

- ➡ 1 atelier tous les deux mois (en moyenne)
- ➡ Accueil des ateliers à chaque fois par une structure différente et présentation des missions de la structure par un de ses responsables (sauf à Toulouse)
- ➡ Présentation des objectifs des ateliers aux responsables des structures afin d'impliquer les employeurs
- ➡ Détermination par les participants des thématiques et questions qui les préoccupent et qu'ils souhaitent partager